

**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2016/25**



L'an deux mil seize

Le dix-sept mars à vingt et une heure

DATE DE
CONVOCAION
11 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
23 mars 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 23

VOTANTS : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER arrivée à 21h15, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à M. DEBUE, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS, M. Romain FISCHER à M. DUGARD

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno DELABARRE, M. Paul Marie EDWARDS

SECRETAIRE : Mme Christèle COLOMBIER

**OBJET: AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BEZONS AU SYNDICAT
DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil que par courrier en date du 8 mars 2016 le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France a annoncé que lors de la séance du 17 décembre 2015, le comité a accepté le projet d'extension du territoire du SEDIF à la commune de Bezons qui a été retirée du SEDIF depuis le 1^{er} janvier 2016 compte-tenu des effets des lois MAPTAM et NOTRe.

Suite à cette décision les communes adhérentes au Syndicat sont invitées à se prononcer concernant ces adhésions dans un délai de trois mois conformément aux termes de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil doit donc se prononcer en faveur ou contre l'adhésion de la commune de Bezons au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18,

VU les délibérations n°2015-31 du Comité syndical en date du 17 décembre 2015 approuvant le projet d'extension du territoire du SEDIF à la commune de Bezons

VU la délibération n°2016-4 du Conseil municipal de Bezons en date du 7 janvier 2016 approuvant l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Bezons au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 24 mars 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS